

À Piedmont et Saint-Sauveur

La Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées

Clément Cardin

Piedmont et Saint-Sauveur se partagent plusieurs services, dont l'aqueduc, les services de pompiers, et, notamment, l'assainissement des eaux usées. Cet article décrit d'une façon sommaire les principales structures extrêmement importantes de ce réseau qui a été conçu pour répondre aux besoins pour une période d'au moins 20 ans.

Le réseau d'égoût

Ce réseau, mis en place en 1995 avec l'aide de la Société Québécoise d'assainissement des eaux, (gérance et financement) dessert Saint-Sauveur, pour 3900 utilisateurs, et Piedmont pour 800 utilisateurs. Dans Piedmont, le réseau suit le chemin des Pentes et le chemin Avila pour traverser sous l'autoroute en face du chalet du Mont-Avila pour rejoindre la station de pompage. Ce réseau d'assainissement des eaux usées dessert aussi le chemin de la Montagne et les rues avoisinantes, à partir du Mont-Olympia, la rue Principale, le chemin Hervé et quelques autres rues. De la station de pompage, située sur le boulevard des Laurentides, le réseau suit la 117 jusqu'au chemin du Pont, longe celui-ci et traverse la rivière du Nord sous le petit pont qui donne accès à la piste cyclable, passe sous la piste cyclable et rejoint les étangs aérés près d'un

méandre de la rivière du Nord, aux limites de la municipalité de Prévost. Selon messieurs Gilbert Aubin, directeur général à Piedmont et Normand Patrice, greffier et responsable de la Régie d'assainissement des eaux usées, les drains pluviaux sont séparés du système d'égoût sanitaire. Quant la séparation des drains pluviaux n'est pas faite avec l'égoût sanitaire, les pluies augmentent alors le débit du réseau d'égoût inutilement.

Les étangs aérés et la station de pompage

La station de pompage, située sur le boulevard des Laurentides, reçoit les eaux usées du réseau et les achemine vers les étangs. Un équipement sophistiqué enlève les graisses, le sable et autres résidus qui sont envoyés à l'enfouissement sanitaire.

Les deux étangs aérés, d'une dimension de 10041 et 27015 mètres carrés, sont entretenus par la

firme Simo Management, filiale de la firme d'ingénieurs Dessau Soprin, qui fournit un rapport mensuel à la Régie intermunicipale.

Avant que l'eau soit déversée dans la rivière, les bactéries font leur travail et détruisent la plus grande partie des matières en suspension. Il s'écoule environ 20 jours entre l'entrée des eaux usées dans les bassins des étangs, et le rejet à la rivière. Les étangs aérés sont divisés en quatre différents bassins. Depuis le début des opérations, les matières solides occupent une moyenne de 7% des bassins. On ne prévoit pas encore de date pour le nettoyage des bassins.

Les étangs sont équipés de 12 aérateurs qui aspirent l'air afin d'oxygéner l'eau. Ces aérateurs coûtent plus de 20000 \$ chacun. Un réservoir de sulfate d'aluminium, localisé dans le bâtiment situé à proximité des étangs, permet de contrôler la qualité de l'eau des bassins.

Les bassins #2, 3 et 4 sont couverts de végétation verte, ce qui démontre l'état de santé de l'étang. Il semble que les canards sauvages adorent cette végétation.

Les étangs aérés peuvent accepter environ 2000 résidences additionnelles avant d'avoir une saturation. Même après saturation, il serait possible d'augmenter la capacité des étangs en augmentant le volume de ceux-ci à l'aide de remblais.

Coûts d'entretien annuel

L'administration et l'entretien coûte annuellement environ 232000 \$ à la Régie. Les principaux éléments des coûts sont l'électricité 90000 \$, les assurances 40000 \$. Le reste comprend les frais d'administration, les produits chimiques, le déneigement, et l'entretien du chemin d'accès (à partir de Prévost). Le partage des coûts entre Saint-Sauveur et Piedmont se fait selon le nombre d'usagers reliés au réseau.

Rejets directement dans la rivière du Nord

A ma grande surprise, j'ai appris que lors de pannes d'électricité de plus de 15 minutes, les pompes ne pouvant fonctionner, on dirige alors les eaux usées directement dans la rivière du Nord. Il est incompréhensible que la station de pompage ne soit pas équipée d'une génératrice assez puissante pour assurer le fonctionnement des pompes en cas de pannes électriques. La récurrence de ces pannes ne serait pas fréquente, selon monsieur Benoit McGuire de Simo Management. En plus, lors de pluies très abondantes, le débit d'eau étant trop volumineux, on rejette encore directement à la rivière. Les pluies abondantes de septembre dernier ont nettoyé le réseau d'égoût sanitaire à fond au détriment de notre pauvre rivière du Nord qui a absorbé des rejets d'eaux usées durant 12 heures. Une véritable séparation des drains pluviaux du réseau d'égoût sanitaire assurerait un débit d'eau plus stable et éviterait les rejets à la rivière. La rivière du Nord n'a pas le débit du fleuve St-Laurent, et je pense qu'on

abuse de sa capacité au détriment de la faune aquatique.

Il faut comprendre que cette situation n'est pas unique à Piedmont et Saint-Sauveur. Prévost, notre ville voisine, n'a pas de génératrice et la séparation des drains pluviaux avec les égoûts sanitaires n'est que partielle. Certaines propriétés auraient leurs drains français branchés directement sur l'égoût sanitaire. La population devrait être informée, dans les meilleurs délais, d'un plan d'action à ce sujet.

MSSI

Lors des travaux d'infrastructure, Mont Saint-Sauveur International (MSSI) a installé une conduite d'eau prenant sa source dans la rivière du Nord, jusqu'au Mont-Avila et Saint-Sauveur pour produire la neige artificielle durant la saison de ski. On peut apercevoir une station de pompage, pour ces besoins, sur le chemin du Pont, près de la rivière. Le coût pour MSSI a été d'environ 800000 \$. MSSI puise aussi dans la rivière du Nord pour produire la neige artificielle au Mont-Olympia. Nous n'avons pas de détails pour les coûts à Mont Saint-Sauveur pour ces travaux.



Les deux étangs aérés, d'une dimension de 10041 et 27015 mètres carrés, sont entretenus par la firme Simo Management. Ils sont couverts de végétation verte, qui démontre l'état de santé de l'étang.

Le ministère de l'Environnement coupable de «lèse-majesté» à l'endroit du maire de Piedmont?

Denis Bergeron

Le jeudi 16 septembre dernier, lors de l'assemblée régulière du Comité des citoyens et des citoyennes de Piedmont, le maire Maurice Charbonneau était invité à faire valoir sa position sur l'application récente de l'article 19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel sur une portion du territoire de Piedmont.

Cette disposition d'urgence permet au ministre d'intervenir directement auprès d'un propriétaire terrien s'il a des motifs sérieux de croire qu'un milieu naturel représentant un intérêt exceptionnel est susceptible d'être dégradé.

Ayant fait état de ses fonctions auprès de la Société du Parc régional des Pays-d'en-Haut (SOPRE), le maire s'est dit étonné et surpris que le ministère de l'Environnement du Québec ait décidé de protéger une partie du territoire appartenant à ce lieu mieux connu sous le nom de «Boys' Farm». Monsieur le maire Charbonneau s'interroge sur l'à-propos d'établir ce qu'il soupçonne d'être un «autre parc» alors que l'es-

pace géré par la SOPRE est, à son avis, suffisant.

Selon ce qu'a avancé monsieur le maire, l'histoire aurait commencé au printemps dernier lors de la visite à l'hôtel de ville de Piedmont d'un arpenteur apparemment mandaté pour dresser l'inventaire des propriétés sises sur un territoire qu'un «petit groupe d'individus de Prévost» visait à faire désigner comme aire protégée.

Par la suite, toujours selon le maire, le ministre de l'environnement du Québec a consenti à décréter la protection d'une partie du territoire, partie entièrement située dans la municipalité de Piedmont. Le maire a rappelé que tout le territoire concerné est «couvert» par une réglementation municipale proté-

geant les sommets et les marécages. Il a de plus ajouté que les falaises, qui semblaient faire l'objet d'une préoccupation plus particulière de la part du ministère, étaient «non-construisibles» de toute façon et qu'il était perplexe quant aux motifs de protéger aussi la plaine adjacente.

Le maire Charbonneau a dit que la municipalité de Piedmont ne demande pas la levée de l'application de l'article 19, mais qu'il aurait apprécié être consulté et mis au courant avant.

Faut-il rappeler que le printemps dernier, le conseil de Piedmont avait soumis un projet de règlement de zonage visant à permettre l'implantation de parc(s) d'amusement sur le site. Le projet initial avait subseqüemment été réduit pour être ensuite retiré par l'administration municipale «suite à l'expression de la volonté des citoyens».

Questionné sur le sujet, le maire a réitéré qu'il n'y avait pas de projet de terrain de golf sur le site en question... À suivre.

LAURENTIDES AUTOMATISATION
Sylvain Thiffault

Permis R.B.Q.: 8263-2928-39

- Alarme feu - vol - gel-urgence
- Centrale de surveillance U.L.C.
- Caméra en circuit fermé
- Domotique
- Contrôle d'éclairage
- Contrôle de chauffage
- Contrôle par téléphone
- Préfilage

Tél.: (450) 224-9589
Courriel: sylvain@laurentidesautomatisation.qc.ca
Cell.: (514) 808-3021
www.laurentidesautomatisation.qc.ca

FOUCAULT ASPHALTE LTYÉE

PAVAGE RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL, SCOLAIRE
ET MUNICIPAL
estimation 7 jours

VISA M.C.

PRÉVOST
450 565-4893

J.P. FOUCAULT PRÉS.
Licence R.B.Q.: 2865-4598-19

ENTRÉES PRIVÉES

OUVERT 7 JOURS

Fleuriste Louise

2882-A, boul. du Curé-Labelle à Prévost, J0R 1T0 450 224-8088

BAR BILLARD Contact

LOTERIE VIDEO

2899, boul. du Curé-Labelle PRÉVOST 450 224-9962